

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

# Le futur règlement local de la publicité timidement débattu

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal a passé une nouvelle étape, samedi 15 juin. Les élus de l'Agglomération ont discuté des orientations générales à donner au texte

**Yoann Boffo**  
y.boffo@sudouest.fr

Préserver le Pays basque des verrues publicitaires. L'objectif est noble. Il a donné lieu à un débat timide en conseil communautaire, ce samedi. Les élus de la Communauté d'agglomération du Pays basque devaient évoquer les sept orientations du futur règlement local de la publicité. L'étape, censée guider l'élaboration du document final, s'est retrouvée noyée dans un ordre du jour roboratif. Peu de prises de parole. Et prière de faire court, « certains élus doivent nous quitter ».

Dans le détail, 380 dispositifs publicitaires ont été recensés sur le domaine privé. Ils se trouvent en majorité sur le littoral et le long des principaux axes

routiers. Bayonne et Anglet sont les communes les plus investies par la réclame. Neuf communes ont également passé des contrats publicitaires pour leur mobilier urbain (arrêts de bus, panneaux d'information, etc.).

### Enjeu écologique

« 40 % des panneaux actuels ne respectent pas la réglementation actuelle, 30 % devraient être supprimés », estime Jean-Marc Abadie. L'élu de Bayonne souligne ce paradoxe : le règlement local « a vocation à être plus protecteur que la règle nationale, mais le projet réintègre aussi de la publicité dans des espaces jusqu'ici protégés ».

Avant la tenue du conseil, le collectif Stop pub (Bizi, le Cade, Paysages de France et Résistons à l'agression publicitaire) a adressé un mail aux élus

pour dénoncer l'arrivée de publicités dans des sites patrimoniaux remarquables ou dans les communes du Parc naturel régional. Selon le collectif, l'une des orientations « prévoit d'autoriser de la publicité sur mobilier urbain dans des lieux où aucune publicité ne serait possible sans cette dérogation ».

Le document d'orientations prévoit également « d'encadrer les publicités et enseignes lumineuses ». Un enjeu de pollution visuelle et de consommation énergétique. « Les interdire totalement peut poser problème, assure Philippe Aramendi, maire d'Urrugne. La justice s'est déjà prononcée comme des atteintes à la liberté de commerce. D'autres décisions ont aussi été rendues dans un sens contraire. Il va falloir peser tout cela avec minutie. »

Bruno Carrère, vice-président de l'Agglo, rappelle que les orientations forment une base, « dont on est certain qu'elle sera dans le règlement ». Suivront le zonage exact, les règles précises. « Le collectif Stop pub a fait un gros boulot. Dire qu'il n'est pas pris en compte, c'est anticiper sur ce



En l'absence de Jean-René Etchegaray pour raisons de santé, les débats étaient animés par Renée Carrique. ÉMILIE DROUINAUD

qui sera fait. » Les militants appelaient dans leur courrier « à sortir des formules vagues et incantatoires

pour préciser les ambitions ». C'est le chantier qui s'ouvre désormais. Le règlement est attendu pour début 2026.